



HÉDÉBAZOUGES

DÉCEMBRE 2021 - N° 227

LETTRE MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ

EN DÉCEMBRE, PLUSIEURS MARCHÉS DE NOËL VOUS SONT PROPOSÉS : le jeudi 02 décembre pour le marché bio de 16h30 à 19h à Bazouges / le dimanche 05 décembre au Mille Club de 10h à 18h organisé par le Comité de Jumelage / le week-end du 18 et 19 décembre au Bar'zouges de 10h à 18h organisé par Ce qui nous lie.

Joyeux Noël à tous !!!

ACTUALITÉ

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS- Dimanche 5 décembre au Monument aux morts de Bazouges se déroulera la Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie à 11h30. (Rassemblement, Allocutions et dépôt de gerbes). A 12h, Vin d'honneur offert par l'association UNC à la Salle Agora au bourg de Bazouges. Tous les habitants et sympathisants sont invités à y participer. – Contact JC COURTIN 06 14 21 43 51

RDV NUMÉRIQUE OUVERT A TOUS – Vous avez besoin d'un coup de main pour une démarche administrative mais vous n'avez pas d'ordinateur ? Vous avez une tablette ou un smartphone et vous avez envie d'installer une nouvelle application ? Vos mails ne fonctionnent pas ? etc... La mairie vous propose des ateliers mensuels (1 fois/mois) le samedi matin, animés par des bénévoles ou des élus. Vous souhaitez devenir bénévole ? N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie. **Prochain atelier le 11 décembre.** Prendre rdv à la mairie au 02.99.45.46.18 ou par mail mairie@hede-bazouges.fr

UN TEMPS DE PAROLES : Un cercle de mères, cercle de femmes -
à l'intention des mères sera proposé chaque mois au Bar'Zouges à partir de janvier 2022.
Un temps ritualisé pour se poser, revenir à soi. Un temps pour partager sa parole, écouter celle des autres, clarifier sa route, continuer son chemin. Un temps de bienveillance, de non jugement, d'accueil.
30 mars, 27 avril, 1 et 29 juin

Sur inscription auprès de Florence Leroy - 06.62.09.39.26 – Contact et Adhésion à l'association ce qui nous lie (barzouges@cequinouslie.fr). Le mercredi de 20h à 22h30 les 5 janvier, 2 février, 2 et

PERMANENCES D'ELUS - Chaque samedi matin de 9h30 à 11h, venez rencontrer vos élus à la mairie. **Avec RDV au préalable ou sans rendez-vous - renseignements à la mairie au 02 99 45 46 18 ou par mail mairie@hede-bazouges.fr**

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES- Elles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

Pour vous inscrire deux solutions, passez en mairie remplir le formulaire, muni des pièces à fournir :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois sur lequel figure votre nom (type facture d'eau, électricité ou téléphone **fixe**)

- un justificatif d'identité : CNI ou passeport (en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans

Ou via le site internet :

service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires

Si vous avez déménagé au sein de la commune, merci de passer en Mairie, le bureau de vote pouvant changer.

OSBR - propose des journées sportives durant les prochaines vacances de Noël, pour les enfants de 7 à 12 ans.

Contact :02 23 16 68 53 - 06 81 35 37 34

osbrsports@gmail.com

<http://club.quomodo.com/osbr>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2021 (synthétique) - HÉDÉ-BAZOUGES

Étaient présents : Mme CLÉMENT-VICTORIA, M. ROBINAULT, M. VEYRE, M. PORTEBOEUF, M. BOURGOUIN, M. CADOU, M. MELL, M. TABEAU, M. ROCHARD, Mme STEPHAN, Mme CHÉRRÉ, Mme THÉBAULT, Mme DIFFER,

Représentés : Mme HAYÉ ayant donné pouvoir à M. VEYRE, Mme NAVET ayant donné pouvoir à Mme CLÉMENT-VICTORIA, M. MEYER ayant donné pouvoir à M. BOURGOUIN, Mme LERAY ayant donné pouvoir à Mr ROBINAULT, M. NICOLAS ayant donné pouvoir à Mme STÉPHAN.

Absents excusés : Mr QUÉNISSET Julien

Secrétaire de séance : Mme STÉPHAN Nadine est nommée secrétaire de séance à l'unanimité (art. L. 2121-15 du CGCT)

Modification de l'Ordre du Jour

1 - La Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adopter le point suivant à l'ordre du jour : Décision Modificative. 2 - La Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal de supprimer le point suivant à l'ordre du jour : OBJET N° 13-11-2021 concernant la Taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité SUPPRIME de l'ordre du jour N° 13-11-2021 concernant la Taxe d'aménagement, AJOUTE à l'ordre du jour N° 16-11-2021 proposant une Décision Modificative

OBJET N°01-11-2021 : Approbation du Procès-Verbal du 08 octobre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal du 08 octobre 2021

OBJET N° 02-11-2021 : Installation des nouveaux conseillers municipaux

Vu l'article L270 du code électoral, **Considérant** la démission en date du 08 octobre 2021 de Me Caroline LESCADIEU, 5^e adjointe déléguée pour intervenir dans le domaine des finances. Monsieur TABEAU Cédric, suivant de la liste "Énergies Plurielles" a fait connaître son accord pour intégrer le conseil municipal. **Considérant** la démission en date du 16 octobre 2021 de Me SFERRA Laëtitia, conseillère municipale. Madame DIFFER Sonia suivante sur la liste « Ensemble » a fait connaître son accord pour intégrer le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité PROCLAME les conseillers désignés en séance, **INSTALLE** les candidats dès le 19 novembre 2021.

OBJET N° 03-11-2021 : Indemnités de fonction des élus

Vu le CGCT, articles L 2123-20 et suivants, **Vu** que le nouveau conseil municipal doit, dans les trois mois suivants son installation, prendre une délibération fixant le niveau des indemnités de ses membres (art. L. 2123-20-1, 1^{er} alinéa du CGCT). **Vu** que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux ayant une délégation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et une voix contre PREND ACTE du montant des indemnités de fonction allouées à Madame la Maire qui sont fixées automatiquement au taux légal maximal en vigueur, soit 51.6% de l'indice 1027, **VALIDE** la répartition des indemnités allouées, pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de conseiller municipal ayant une délégation, comprises dans l'enveloppe, proposée par Madame la Maire aux taux suivants :

1^{er} Adjoint : 19.8%, 2^{ème} Adjoint : 19.8 %, 3^{ème} Adjoint : 19.8 %, 4^{ème} Adjoint : 9.9%, 5^{ème} Adjoint : 19.8%, Conseiller avec délégation: 9.9 %.

DÉCIDE que les indemnités des élus susnommés pourront être versées depuis leur date d'entrée en fonction soit en date du 08/10/2021, **DÉCIDE** de procéder au remboursement des frais kilométriques des élus locaux lorsque ceux-ci en font la demande, **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

OBJET N° 04-11-2021 : Election des membres des commissions municipales

Vu la délibération n°05-05-2020 relative aux commissions municipales; **Considérant** que la mise en place du nouveau conseil municipal et de Madame la Maire engendre l'élection de nouveaux membres et nécessite de mettre à jour les listes des commissions municipales ; Madame la Maire expose les différentes commissions, énonce le nombre de postes, puis invite les conseillers à procéder au vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE de valider les commissions citées en séance

OBJET N° 05-11-2021 : Election des membres des organismes extérieurs

Vu la délibération n°06-05-2020 relative aux organismes extérieurs ;

Considérant que la mise en place du nouveau conseil municipal et de Madame la Maire engendre l'élection de nouveaux membres et de mettre à jour les listes des conseillers siégeant auprès des organismes extérieurs.

Madame la Maire expose les différents organismes extérieurs, énonce le nombre de postes, puis invite les conseillers à procéder au vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'élire les membres des organismes extérieurs cités en séance.

OBJET N° 06-11-2021 : CCAS - Fixation du nombre des membres; Election des représentant

Considérant que la mise en place du nouveau conseil municipal et Madame la Maire engendre l'élection de nouveaux membres au conseil d'administration du CCAS. La Maire propose de fixer à 10 le nombre de membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal (5) et l'autre moitié par la Maire (5). La Maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des représentants au conseil d'administration. Une seule liste portée par Mr Tony PORTEBOEUF a été présentée :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer le nombre à 5, le nombre de membres du conseil d'administration élus par le conseil municipal, **PROCLAME** les membres du conseil d'administration de la liste portée par M. PORTEBOEUF : M. PORTEBOEUF, M. TABEAU, Mme CHERRÉ, Mme LERAY, M. ROCHARD.

OBJET N° 07-11-2021 : Election des membres de la CAO

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du CGCT, **Considérant** qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner les membres titulaires et membres suppléants pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre la Maire, présidente de droit, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration à bulletin secret. Une liste a été présentée :

Titulaires : M. ROBINAULT, Mme NAVET, M. ROCHARD – Suppléants : M. VEYRE, M. PORTEBOEUF, Mme DIFFER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE d'élire les membres de la liste proposée ci-dessus, comme membres de la commission d'appel d'offre, **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

OBJET N° 08-11-2021 : Délibération concernant les contrats d'insertions (CUI)

Madame la Maire informe le conseil que depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Dans le cadre de la réorganisation des postes au service technique et service périscolaire, la commune a fait connaître son intention de renouveler le dispositif de contrat aidé. La dernière délibération étant valable jusqu'au 31 octobre 2018, il était bien envisagé nonobstant la date portée sur la délibération de reconduire le contrat aidé de Mr Durand Eric jusqu'au 31/10/2019, puis de remplacer M. Durand par M. Moigno Ludovic toujours en contrat auprès de nos services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et une abstention, ATTESTE que cela correspond bien à un travail effectif réalisé par les intéressés et qu'il n'y a pas de préjudice financier, **AUTORISE** Madame la Maire à recruter ou renouveler un ou plusieurs Contrats aidés pour les fonctions d'agent technique, périscolaire ou administratif, **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires pour les années à venir

OBJET N° 09-11-2021 : Prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC (DUP)

La zone d'aménagement concerté (ZAC) de Hédé a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 1^{er} Décembre 2016. Cette DUP permet à la SADIV, en sa qualité d'expropriant et de concessionnaire de la ZAC, d'acquérir les terrains nécessaires à l'opération d'aménagement en cas d'échec des négociations foncières au besoin par voie d'expropriation. Cet arrêté préfectoral précise que l'expropriation des terrains doit être accomplie dans un délai de cinq ans à compter de la date de l'arrêté, soit avant le 1^{er} Décembre 2021. Toutefois, l'article L. 121-5 du code de l'expropriation stipule que les effets d'une DUP peuvent être prorogés une fois, pour une durée au plus égale à la durée initialement fixée. A ce jour, la SADIV a acquis environ 73% des parcelles situées dans le périmètre de l'opération. C'est pourquoi, aujourd'hui, il paraît nécessaire de solliciter de Monsieur le Préfet de la prorogation de la DUP de la ZAC de Hédé pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et une abstention, SOLLICITE Monsieur le Préfet, pour la prorogation d'une durée de cinq ans des effets de la déclaration d'utilité publique de la ZAC de Hédé, prononcée initialement par arrêté en date du 1^{er} Décembre 2016, **DEMANDE** à Monsieur le Préfet que l'acte prorogeant la durée de validité de la DUP soit établi au profit de la SADIV, **CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.

OBJET N° 10-11-2021 : Expérimentation du Compte Financier Unique

La Mairie a fait acte de candidature pour participer à l'expérimentation du compte financier unique pour les comptes d'exercice 2022 et 2023. Notre candidature a été retenue et une délibération du 09/07/2021 a autorisé notre commune à passer à la nomenclature M57 dès le 1er janvier 2022. En complément,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADHÈRE à l'utilisation de l'application Actes budgétaires afin de pouvoir transmettre les documents budgétaires par voie électronique, **AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention d'adhésion à l'expérimentation (avec le soutien du comptable public) et tout document afférent à cette affaire.

OBJET N° 11-11-2021 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Bretagne Romantique, développement de la vie culturelle du territoire

Par délibération du 30 septembre 2021, le conseil communautaire a approuvé la refonte des critères de subventions culturelles et modification des statuts communautaires concernant le développement de la vie culturelle du territoire. Selon l'article L.5211-17 du CGCT, il est nécessaire, pour valider les décisions du conseil communautaire relatives aux modifications statutaires, que les conseils municipaux des communes membres les approuvent à la majorité qualifiée dans les conditions fixées au 1^{er} alinéa du II de l'article L5211-5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 8 abstentions, APPROUVE la modification des statuts communautaires concernant la compétence facultative « développement de la vie culturelle du territoire »

OBJET N° 12-11-2021 : Convention de partenariat au réseau des bibliothèques

Mr RÉGEARD, président de la communauté de communes vient présenter le projet de convention de partenariat entre la commune et la CCBR au sujet de la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques de Bretagne Romantique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et une abstention, AUTORISE Madame la Maire à signer la convention avec la CCBR.

OBJET N° 14-11 : Convention relative au classement des archives

Le Conseil Départemental propose une convention pour assister la commune dans ses obligations d'archivage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et une abstention, AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant à la convention d'archivage, **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

OBJET N° 15-11-2021 : État et Usage des Bâtiments

Vu l'avis favorable de la commission travaux et urbanisme en date du 26 avril 2021, **Considérant** la délibération N° 06-05-2021, dans laquelle le conseil avait choisi de concentrer cette étude au niveau du pôle Mairie (2 étages avec combles des bâtiments de la Mairie, 2 étages avec combles et logements côté gîte, locaux des associations, locaux de stockage et granges).

Madame DIFFER demande l'intérêt de payer pour cette étude et évoque son coût :

Madame la Maire, expose au Conseil Municipal que réaliser cette étude aura pour objectif de formuler des propositions décrivant une projection de l'aménagement du centre bourg. La Mairie est propriétaire de bâtiments et d'équipements pour lesquels il y a des questions d'usages, d'entretien ou d'affectation. Des interrogations sur l'implantation des services se posent en sus des questions de fonctionnalité. Un bilan au regard des réglementations s'impose (accessibilité, sécurité...)

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de choisir le candidat retenu dans le cadre de l'étude "Etat et usages des bâtiments communaux". A l'issue de cette étude, des scénarii seront proposés à partir des objectifs fixés.

Les critères de sélection qui ont été déterminés dans l'appel d'offre sont les suivants ; Offre Technique : 40%, Offre de prix : 60%, Compte tenu des notes attribuées, Madame la Maire propose de retenir le cabinet d'Architecture G. Massot.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 16 voix pour et 2 voix contre APPROUVE l'analyse émise par les élus, **RETIENT** l'offre du cabinet d'Architecture Gwenaël Massot, **AUTORISE** la Maire à envoyer la notification d'attribution de marché à l'entreprise retenue

OBJET N° 16-11-2021 : Décision Modificative

Vu le solde du compte 21 sur lequel il ne reste que 770.67€ en date du 17/11/2021, en raison d'investissements qui se sont terminés plus tôt que prévu. **Considérant** que la commune a besoin d'effectuer les paiements relatifs au compte 21 avant la fin de l'année 2021 et en début d'année 2022, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE d'apporter au Budget primitif 2021 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus, **AUTORISE** Madame la Maire à inscrire au Chapitre 21 :

+ 100 000€, **AUTORISE** Madame la Maire à inscrire au Chapitre 23 : - 100 000 €.

Prochain conseil municipal le vendredi 21 janvier 2022

ASSOCIATIONS

alors envoyez-nous un court message avec vos coordonnées à contact@emmaus-rennes.bzh
A très bientôt

DÉCEMBRE 2021 - N° 227

LETTRE MENSUELLE D'INFORMATION DE LA MAIRIE DE HÉDÉ-BAZOUGES

BAR'ZOUGES - Bienvenu.e à la 9ème édition de notre festival hivernal CE QUI NOUS RIT, le premier week-end des vacances de Noël (17-19 décembre), avec au programme :

* Le traditionnel banquet du vendredi soir (17 décembre, 21h) prévu cette année à la mode italienne par Quanto Basta (contact pour réservation info@quantobasta.fr) et précédé d'une nouveauté, un apéro Quizz inédit proposé par Laetitia (19h).

* Le samedi 18 décembre à 16h, la Cie La Houpette de la Baussaine enchantera le jeune public avec son spectacle Talya, et la soirée concert rassemblera en musique les plus grands à partir de 21h (accès libre et conscient). * Le dimanche 19, une animation sera proposée aux enfants vers 16h.

* Le marché de Noël des créatrices.teurs réunira 20 artistes locaux venus proposer leurs créations pour des cadeaux originaux ainsi que la communauté EMMAUS. Il se déroulera au Mille Club durant les deux jours du festival (18-19 décembre) de 10h à 18h (Entrée libre et consciente). La dernière occasion de faire vos emplettes avant Noël en découvrant toute la créativité alentour !

Vous trouverez tout le weekend une restauration sur place proposée par Alain, Epikure et Elodie !

Le Bar'Zouges - Maison des associations - 1 rue Jules Duval, 35630 Hédé-Bazouges - Ouverture jeudi 18h/21h & dimanche 16h/20h selon événements (contact : barzouges@cequinouslie.fr)
Retrouvez nous sur... www.cequinouslie.fr - Facebook : Barzouges-Cequinouslie - Twitter : @barzouges Adhésion 2022 : 15€ pour une famille / 10€ à titre individuel

COMMUNAUTÉ EMMAÛS a besoin de bénévoles nombreux sur le site d'Hédé-Bazouges pour les ateliers : Menuiserie - Mécanique - Vélos - Luminaires Électroménager Et bien d'autres
Vous avez ces compétences, mais avant tout l'envie de participer à notre beau projet communautaire,

LE GALLECO - La monnaie locale "le Galléco" est arrivé sur notre commune. Ce sont plus de 200 professionnels d'Ille et Vilaine qui utilisent le Galléco pour faciliter les circuits courts et maintenir les emplois locaux. Ce sont actuellement 17 professionnels sur la Bretagne Romantique et le Val d'Ille-Aubigné qui ont rejoint le réseau, parmi lesquels 4 commerçants de notre commune dont 1 Le P'tit Fournil fait aussi comptoir d'échange (1 euro = 1 galléco).

Tous les 15 jours sur le marché du jeudi à Bazouges un stand Galléco sera présent pour vous renseigner et changer des euros contre des gallécos.

Pour en savoir plus galleco.fr et nous joindre projet-galleco35centrenord@laposte.net

THÉÂTRE DE POCHE / JOLI COLLECTIF - En décembre, on continue les « invites » : un artiste s'installe deux semaines au théâtre et nous fait découvrir son univers à travers 2 rendez-vous. Cette fois-ci, on rencontre un artiste voisin, Patrice Le Saëc.- Pouce, un oiseau passe : c'est le récit du voyage d'un homme, poussé sur les routes après l'incendie de son appartement, à la rencontre des exilé-es...V.3 + S.4 décembre / 20:30 - tarifs : 13€ / 10€ / 8€ / gratuit avec le PASS.- Soirée détendue #3 : pour son prochain spectacle, Contre nature, Patrice Le Saëc s'intéresse aux croisements entre théâtre et photographies. Cette soirée sera une première ébauche de ce nouveau travail, en collaboration avec François Lepage.S.11 décembre / 20:30 - tarif unique : 6€ / gratuit avec le PASS. Les rendez-vous avec les SSSpectateur-rices se poursuivent en décembre : Me.1er décembre à 19:00 : atelier en lien avec Diederik Peeters - Jouer de bric et de son : penser l'acteur et son environnement. Me.15 décembre à 19:00 : atelier en lien avec Patrice Le Saëc - L'autofiction : se raconter en histoire. Ateliers gratuits et ouverts à tou-tes. + d'infos et réservations : 09 81 83 97 20 / billetterie@theatre-de-poche.com

INFOS PRATIQUES

BIBLIOTHÈQUE

La présentation du pass sanitaire est requise à partir de 12 ans et 2 mois pour venir à la bibliothèque. Merci de votre compréhension.

Ptite Ludo : mercredi 1er décembre de 16h à 17h30
Tout-petits lecteurs : Vendredi 17 décembre à 10h

La bibliothèque sera fermée du Mardi 21 décembre au samedi 1er janvier inclus

Renseignements et réservations :
biblio@hede-bazouges.fr

PERMANENCES GRATUITES EN MAIRIE

Prendre rdv au 02.99.45.46.18

- M. SAVIN - Technicien des Bâtiments de France
Le jeudi 16 décembre à partir de 9h30.

- Mr Louis JOUAN - Conciliateur de justice,
Le mardi 21 décembre de 09h00 à 12h00.

-M. DECREVOISIER - Architecte conseiller à Tinténiac

Lundi 13 décembre

- ASSISTANTE SOCIALE

Prendre rdv au C.D.A.S de Combourg, 02.90.02.77.00.

BIBLIOTHEQUE

Ouverte le mardi de 12h à 13h30 - le mercredi de 14h30 à 18h - le samedi de 10h à 12h30

CENTRE DE CONSULTATION

Centre de consultation covid-19 - espace sportif communautaire de Tinténiac. Pas de rdv avant avis préalable de votre médecin. Composez le 15 uniquement si les symptômes s'aggravent (difficultés respiratoires et signes d'étouffement).

VIOLENCES CONJUGALES / FAMILIALES Deux numéros d'urgence : 3919 et 17.

Numéro d'urgence enfants maltraités : 119

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

25 services pour vous accompagner : ADIL, ACTIF, Mission locale, Point Information Jeunesse, CAF, RPAM, CPAM, Espace Info Energie, Ageclac, etc.
Contact : 02.23.16.4545
maison-des-services@bretagneromantique.fr
3 rue de la Mairie 35270 COMBOURG

ANIM'6 - Centre de Loisirs pour les enfants et animations pour les ados. Contact : 02.99.23.00.59.
www.anim6.fr

OFFICE DES SPORTS BRETAGNE ROMANTIQUE
<http://club.quomodo.com/osbr/>

RELAIS LA POSTE -

Epicierie PROXI
14 rue Jean Boucher
Fermé le lundi
9h-12h30/15h-19h
Contact : 02.99.45.46.32

MARCHÉ TRADITIONNEL

Chaque mardi de 7h30 à 13h place de la Mairie à Hédé / MARCHÉ BIO

tous les jeudis de 16h30 à 19h00 au Mille-Club à Bazouges

ORDURES MENAGERES

tous les jeudis et TRI SÉLECTIF les jeudis 2, 16 et 30 décembre 2021.

DÉCHETTERIE

à Lundi : 14h-17h ; du mardi au samedi : 9h-12h/14h-17h.

CORRESPONDANT LOCAL OUEST-FRANCE

Monsieur Guy CASTEL au 06 70 52 37 97 ou aguy.castel@free.fr